



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. générale  
22 août 2006  
Français  
Original : anglais

**Deuxième session ordinaire de 2006**

11-13 septembre 2006, New York

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

**FNUAP – Programmes de pays et questions connexes**

**Fonds des Nations Unies pour la population**

**Projet de descriptif de programme de pays pour le Gabon\***

Assistance proposée : 5,35 millions de dollars, dont 2,05 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 3,3 millions à financer à l'aide de modalités de cofinancement et/ou d'autres ressources, notamment des ressources ordinaires

Période du programme : Cinq ans (2007-2011)

Cycle de l'assistance : Cinquième

Catégorie sur la base de la décision 2005/13 : B

**Assistance proposée par domaine de base du programme**

(En millions de dollars)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<b>Total</b>
Santé de la procréation	1,00	2,00	<b>3,00</b>
Population et développement	0,50	1,00	<b>1,50</b>
Égalité des sexes	0,30	0,30	<b>0,60</b>
Coordination du programme et assistance	0,25	–	<b>0,25</b>
<b>Total</b>	<b>2,05</b>	<b>3,30</b>	<b>5,35</b>

\* La compilation et l'analyse des données nécessaires pour fournir au Conseil d'administration les informations les plus récentes ont retardé la présentation du présent document.



## I. Analyse de la situation

1. Le Gabon compte environ 1,5 million d'habitants, dont 51 % de femmes. La population est caractérisée par sa jeunesse : 60 % des habitants ont moins de 25 ans. L'espérance de vie à la naissance est estimée à 54 ans pour les hommes et à 55 ans pour les femmes. Le nombre moyen de naissances par femme est tombé de 4,7 en 1993 à 4,3 en 2000. Avec un produit intérieur brut de 6 590 dollars par habitant en 2004, le Gabon se situe dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire. Toutefois, 33 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, et le Gabon se trouve au 123<sup>e</sup> rang sur 177 pays dans le classement de l'indicateur de développement humain du PNUD pour 2005.

2. Le secteur de la santé suscite des préoccupations, en raison de l'absence d'investissements dans les services sociaux de base. Le taux de mortalité infantile est de 87 décès pour 1 000 naissances. Le taux d'utilisation de méthodes modernes de contraception est de 14 %. Un tiers des filles de moins de 19 ans ont des enfants. L'âge médian à la première relation sexuelle était de 16 ans pour les femmes âgées de 25 à 49 ans. L'absence de stratégies nationales permettant d'assurer la sécurité des approvisionnements en produits de santé de la procréation entraîne de fréquentes ruptures de stocks. Bien que 95 % des femmes enceintes reçoivent des soins prénatals et que 86,7 % des accouchements soient assistés par du personnel qualifié, le taux de mortalité maternelle reste élevé (519 décès pour 100 000 naissances vivantes). Parmi les facteurs qui contribuent à cette situation, on peut citer les avortements non médicalisés, les hémorragies et l'absence de soins obstétricaux d'urgence. Dix-sept pour cent seulement des centres de santé offrent des soins obstétricaux d'urgence. Les fistules obstétricales constituent un autre danger, mais l'on ne dispose d'aucune donnée au niveau national sur la prévalence de ce problème.

3. Le taux de prévalence du VIH/sida dans le pays est estimé à 8,1 %. En 2003, on estimait que 2,2 % des adolescents âgés de 15 à 24 ans étaient séropositifs. Les groupes les plus vulnérables sont les prostituées (40 %), les femmes enceintes (8,3 %), les membres de l'armée (4 %) et les jeunes (2,16 % des jeunes en âge de fréquenter des établissements d'enseignement secondaire). Les comportements sexuels à risque persistent, bien que les modes de transmission du VIH soient largement connus.

4. La Constitution du Gabon reconnaît la parité et l'égalité des sexes, et le Gouvernement a ratifié en 1983 la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Il continue néanmoins à y avoir des disparités, en particulier dans le secteur de l'éducation et dans les organes de décision. Bien que le taux de scolarité soit pratiquement le même pour les filles et les garçons dans le primaire (83 % pour les filles et 88 % pour les garçons), la situation change dans le secondaire, où il tombe à 54 % pour les filles contre 60 % pour les garçons. Les femmes détiennent 12 postes ministériels sur 49 au Gouvernement. Au Parlement, 26 membres seulement sur 211 sont des femmes, et celles-ci n'occupent que deux des neuf sièges à la Cour constitutionnelle.

5. Le Gouvernement a adopté en décembre 2005 un document de stratégie pour la croissance et pour la réduction de la pauvreté ayant pour but : a) de promouvoir une croissance économique soutenue qui permette de créer des emplois et soit favorable aux pauvres; b) d'améliorer les infrastructures (routes, aéroports, ports,

approvisionnement en eau et en électricité et télécommunications); c) d'améliorer l'accès aux services de base (santé, éducation et logement) et d) de promouvoir la bonne gouvernance, sur la base d'un système efficace de collecte des données.

## II. Coopération passée et leçons tirées de l'expérience

6. Le quatrième programme de pays (2002-2006) disposait d'un budget de 1,7 million de dollars. Il comprenait deux volets : a) santé en matière de procréation; et b) population et développement. La question de l'égalité des sexes intéressait l'ensemble du programme. Des activités relevant de la composante Santé en matière de procréation ont été mises en service dans trois des neuf provinces (Estuaire, Haut-Ogooué et Ogooué-Maritime), qui comptent 73 % de la population du pays.

7. Dans le domaine de la santé de la procréation, le programme a permis de renforcer les capacités dont disposent les sages-femmes pour fournir des contraceptifs. En outre, le premier centre chargé de fournir des informations et des conseils aux adolescents et aux jeunes dans les domaines de la santé, de la sexualité et de la procréation a été créé.

8. Dans le domaine de la population du développement, le programme a contribué au renforcement des compétences techniques de la Direction générale des études statistiques et économiques en matière de collecte, de traitement et d'analyse des données dans le cadre du document de stratégie pour la croissance et pour la réduction de la pauvreté.

9. Le FNUAP a appuyé l'élaboration d'une politique nationale de la population et la réalisation d'un recensement de la population et du logement en 2003. En 2005, il a fourni un appui pour le traitement des données issues du recensement. L'analyse approfondie de ces données a cependant été retardée, en attendant l'approbation du Gouvernement. Les organismes des Nations Unies au Gabon appuient les activités de plaidoyer relatives au recensement, qui permettra d'établir un certain nombre d'indicateurs concernant les objectifs du Millénaire pour le développement.

10. Dans le domaine de l'égalité des sexes, le programme a aidé le Ministère de la famille, de la protection de l'enfance et de la promotion de la femme à examiner la législation pour mettre fin à toute discrimination fondée sur le sexe. Il a également encouragé la mise en place dans divers ministères de centres de coordination pour les questions d'égalité des sexes ainsi que la création d'un réseau national de ministres et de parlementaires femmes. Les activités de plaidoyer entreprises dans ce domaine ont facilité le débat public sur le problème de la violence à l'égard des femmes. Ceci a conduit le Gouvernement, au niveau le plus élevé, à prendre l'engagement d'examiner les questions d'égalité des sexes et de créer un ministère chargé de la protection des veuves et des orphelins. Le quatrième programme a également conduit à l'instauration d'un partenariat stratégique entre les structures gouvernementales, les organisations non gouvernementales et d'autres organismes des Nations Unies et des partenaires bilatéraux.

11. Les facteurs ci-après ont fait obstacle à la mise en œuvre du programme : a) la mise à disposition tardive de fonds par le Gouvernement; b) l'insuffisance de la capacité institutionnelle pour incorporer les questions de population et de développement dans le programme; c) l'insuffisance des ressources financières par rapport aux besoins identifiés; d) l'absence de stratégies pour assurer la sécurité des

approvisionnement en produits de santé de la procréation, qui a entraîné des ruptures de stocks de contraceptifs; e) l'insuffisance des capacités nationales de coordination des activités au titre du programme; f) l'absence de données et d'indicateurs sur les questions de population, qui a affaibli le système de suivi et d'évaluation.

12. Les leçons tirées de l'expérience portent notamment sur les points suivants : a) la mise en œuvre efficace du programme exige un renforcement des capacités d'exécution au niveau national et la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation, notamment des études au début et à la fin du programme; b) la création d'un vaste partenariat est indispensable pour mobiliser des ressources supplémentaires; c) la pénurie de ressources humaines dans le bureau de pays a fait obstacle au suivi de l'exécution du programme.

### **III. Programme proposé**

13. Le FNUAP et le Gouvernement ont élaboré le programme proposé dans le contexte de la réforme des Nations Unies et en partenariat avec les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile. Le programme est fondé sur le document de stratégie pour la croissance et pour la réduction de la pauvreté, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, les objectifs du Millénaire pour le développement, le Programme d'action de Beijing, les recommandations du Sommet mondial de 2005 et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2007-2011.

14. Le programme a pour objectif de contribuer à l'amélioration du bien-être de la population du Gabon, grâce aux moyens suivants : a) promotion de services de santé de qualité en matière de sexualité et de procréation, notamment la prévention du VIH/sida en mettant l'accent sur les jeunes; b) intégration des questions de population aux politiques et plans de développement; et c) promotion de l'équité et de l'égalité des sexes. Initialement, la mise en œuvre de la composante Santé de la procréation sera axée sur Libreville, France Ville et Port Gentil, qui comptent plus de 70 % de la population du pays. Le programme de sécurité des approvisionnements en produits de santé de la procréation, de distribution de préservatifs et de prévention du VIH bénéficiera d'un appui dans tout le pays.

15. Le programme proposé comprend trois composantes : a) santé de la procréation, y compris la prévention du VIH/sida; b) population et développement; et c) égalité des sexes. Le FNUAP et le Gouvernement adopteront, pour l'exécution du programme une approche fondée sur le respect des droits de l'homme et tenant compte des sensibilités culturelles. Le programme aidera à atteindre quatre résultats du PNUAD.

#### *Composante Santé de la procréation*

16. Le résultat escompté au titre de cette composante est l'accroissement de l'utilisation de services de santé de qualité en matière de procréation, notamment pour la prévention du VIH/sida, l'accent étant mis sur les jeunes. Trois produits aideront à atteindre ce résultat.

17. *Produit 1 : Amélioration de l'accès à des services de santé de qualité en matière de procréation, assurant notamment la présence de personnel qualifié lors*

*des accouchements, des soins obstétrique d'urgence, des services de planification de la famille et le traitement des fistules obstétricales, dans les zones desservies par le programme.* Ce produit sera atteint par les moyens suivants : a) fourniture d'un appui à l'évaluation des besoins au titre du programme d'action concernant la santé de la mère et du nouveau-né, notamment pour le traitement des fistules obstétricales; b) contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre du Programme d'action dans le cadre d'un programme exécuté conjointement avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF); c) renforcement des capacités institutionnelles et technique des hôpitaux et des centres médicaux et sanitaires régionaux dans les zones desservies par le programme; d) appui à la mobilisation sociale et au renforcement des capacités des associations, des dirigeants communautaires et des réseaux en matière de techniques de communication; et e) promotion d'activités de communication visant à modifier les comportements en tenant compte des sensibilités culturelles et des questions d'égalité des sexes.

18. *Produit 2 : Accroissement de la disponibilité de services de santé de la sexualité et de la procréation, y compris la prévention du VIH/sida, à l'intention des jeunes.* Ce produit sera atteint par les moyens suivants : a) renforcement des capacités institutionnelles et techniques des services de conseil sur la planification familiale intégrée et la prévention du VIH/sida; b) mise au point d'activités de communication visant à modifier les comportements; et c) plaidoyer en vue de l'expansion de centres de conseils et de dépistage volontaires et confidentiels.

19. *Produit 3 : Renforcement des capacités institutionnelles et techniques nécessaires pour assurer la coordination et la gestion des programmes de santé de la procréation et la sécurité des approvisionnements en produits de santé de la procréation, en particulier de préservatifs masculins et féminins.* Ce produit sera atteint par les moyens suivants : a) fourniture d'un appui à la mise au point d'une stratégie nationale pour assurer la sécurité de l'approvisionnement en produits de santé de la procréation; b) fourniture d'un appui à la mobilisation des communautés et à la promotion de l'acceptabilité sociale des préservatifs masculins et féminins; c) renforcement des capacités de distribution de préservatifs; d) mise au point et promotion de l'utilisation d'outils techniques et de gestion dans le domaine de la santé de la procréation; et e) remise en activité et renforcement du comité de coordination du programme en matière de santé de la procréation.

#### *Composante Population et développement*

20. Le résultat escompté au titre de cette composante est la prise en compte des questions de population, de santé de la procréation et d'égalité des sexes dans la formulation et l'application des politiques et programmes visant à éliminer la pauvreté. Cette composante comprend deux produits.

21. *Produit 1 : Disponibilité accrue de données intégrées, mises à jour et ventilées par sexe et catégorie sociale pour la formulation, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de développement au niveau national et dans les zones desservies par le programme.* Ce produit sera atteint par les moyens suivants : a) contribution à la collecte et à l'organisation de la prochaine étude démographique et sanitaire, qui comprendra une étude de la prévalence du VIH; b) mise au point d'un système intégré de gestion au niveau national; c) diffusion et intégration des données destinées à différents usagers; d) sensibilisation des parties prenantes à

l'utilisation des données pour le suivi et l'évaluation des programmes de développement; et e) activités visant à encourager le Gouvernement à utiliser les données du recensement pour définir les indicateurs de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et les indicateurs du document de stratégie pour la croissance et pour la réduction de la pauvreté.

*22. Produit 2 : Renforcement des capacités nationales pour l'intégration des questions de population, de santé de la procréation et d'égalité des sexes dans les programmes de développement global et sectoriel.* Ce produit sera atteint par les moyens suivants : a) renforcement des capacités techniques disponibles aux niveaux national et local pour mener des recherches sur les questions de population et de développement, de santé de la procréation et d'égalité des sexes; b) renforcement des capacités du Ministère de la planification et de la programmation du développement (chargé des services sociaux de base dans le contexte du document de stratégie pour la croissance et pour la réduction de la pauvreté) en matière de mise au point, de suivi et d'évaluation des programmes, en tenant compte des questions concernant la population et le développement; c) promotion du dialogue avec les ministères participant à la mise en œuvre du document de stratégie pour la croissance et pour la réduction de la pauvreté; d) sensibilisation et mobilisation des décideurs et des collectivités en ce qui concerne les liens entre population et développement.

#### *Composante Égalité des sexes*

23. Le résultat escompté au titre de cette composante est l'amélioration de l'environnement institutionnel, légal et socioculturel pour le rendre propice à l'égalité et à la parité des sexes. Un produit contribuera à la réalisation de ce résultat.

*24. Produit 1 : Renforcement des capacités institutionnelles et techniques des principales parties prenantes (Gouvernement, organisations non gouvernementales et société civile) pour qu'elles puissent tenir compte des questions d'égalité des sexes dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes au niveau national et sectoriel.* Ce produit sera atteint par les moyens suivants : a) renforcement des capacités des responsables des questions d'égalité des sexes dans les ministères sectoriels, de même que des capacités de la société civile pour intégrer ces questions dans les politiques et programmes; b) fourniture d'un appui technique pour élaborer une stratégie nationale en matière de parité et d'égalité des sexes; c) renforcement du comité d'experts multisectoriel chargé d'examiner les textes comportant des dispositions discriminatoires à l'égard des femmes et de proposer des textes qui contribuent à promouvoir la parité et l'égalité des sexes; d) promotion du dialogue visant à intégrer les questions d'égalité des sexes dans la Constitution; et e) instauration de partenariats et création de réseaux de mobilisation sociale pour réduire la discrimination à l'égard des femmes.

## **IV. Gestion, suivi et évaluation du programme**

25. Le Ministère de la planification et de la programmation du développement coordonnera le programme de pays, qui sera exécuté par les ministères compétents et les organisations non gouvernementales. Le Ministère de la santé publique assurera la coordination, la supervision et la mise en application de la composante

Santé de la procréation. Le Ministère de la planification et de la programmation du développement sera chargé de superviser la mise en œuvre de la composante Population et développement et le Ministère de la famille, de la protection de l'enfance et de la promotion de la femme sera chargé de la composante Égalité des sexes.

26. Conformément au cadre de suivi du document de stratégie pour la croissance et pour la réduction de la pauvreté, la gestion, le suivi et l'évaluation du programme de pays seront assurés conformément aux règles et procédures du FNUAP, et en tenant compte du plan d'application et du mécanisme de coordination du PNUAD. Le FNUAP et le Gouvernement effectueront des enquêtes initiales au début et à la fin du programme et constitueront une base de données pour le suivi et l'évaluation de ce dernier. Le FNUAP formulera un plan de mobilisation des ressources, axé à la fois sur les ressources disponibles sur le plan national et sur l'appui de différents partenaires multilatéraux et bilatéraux.

27. Le bureau de pays du FNUAP comprend un directeur de pays non résident basé à Brazzaville (République du Congo); un représentant assistant; un administrateur de programme recruté au niveau national; et quatre agents d'appui, conformément à la configuration approuvée pour les bureaux de pays. Le FNUAP recrutera du personnel de projet sur le plan national pour renforcer l'exécution du programme. L'Équipe d'appui technique aux pays du FNUAP, dont le bureau est à Addis-Abeba (Éthiopie) et le siège du FNUAP fourniront un appui technique, en coopération avec les institutions nationales et des consultants nationaux et internationaux.

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Gabon

**Priorité nationale :** a) promotion d'une croissance forte et soutenue, qui crée des emplois et soit favorable aux pauvres; b) amélioration des infrastructures (routes, aéroports, ports, approvisionnement en eau et en électricité et télécommunications); c) amélioration de l'accès aux services de base (santé, éducation et logement); et d) promotion de la bonne gouvernance, fondée sur un système efficace de collecte des données

**Résultat 1 du PNUAD :** d'ici à 2011, accès accru à des soins de santé de qualité pour les femmes et les enfants de moins de 5 ans

**Résultat 2 du PNUAD :** d'ici à 2011, renforcement des mesures prises au niveau national pour lutter contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats du programme de pays, indicateurs, données de référence et objectifs visés</i>	<i>Produits du programme de pays, indicateurs, données de référence et objectifs visés</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant estimatif des ressources par élément de programme</i>
Santé de la procréation	<p><b>Résultat :</b></p> <p>Utilisation accrue de services de santé de qualité en matière de procréation, y compris la prévention du VIH/sida, l'accent étant mis sur les jeunes</p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié</li> <li>• Taux d'utilisation des contraceptifs dans les zones desservies par le programme de pays</li> <li>• Adoption par le Gouvernement de politiques claires en ce qui concerne la promotion des préservatifs</li> <li>• Disponibilité de préservatifs au niveau national</li> <li>• Proportion d'adolescents âgés de 15 à 24 ans ayant une bonne connaissance des moyens de prévenir le VIH/sida</li> </ul>	<p><b>Produit 1 :</b></p> <p>Amélioration de l'accès à des services de santé de qualité en matière de procréation, assurant notamment la présence de personnel qualifié lors des accouchements, des soins obstétricaux d'urgence, des services de planification de la famille et de traitement des fistules obstétricales, dans les zones desservies par le programme</p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proportion d'installations fournissant une vaste gamme de soins obstétricaux d'urgence de qualité dans les zones desservies par le programme. Données de référence : 20 % (2003); objectif : 55 %</li> <li>• Deux fois plus de centres sanitaires fournissant des services de qualité en matière de planification de la famille dans les zones desservies par le programme. Données de référence : 30 centres; objectif : 64 centres</li> </ul>	Ministère de la santé publique; Ministère de la lutte contre le VIH/sida, chargé des orphelins du VIH/sida; Ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs	3 millions de dollars, dont 1 million à prélever sur les ressources ordinaires et 2 millions à financer à l'aide d'autres ressources



Composante du programme	Résultats du programme de pays, indicateurs, données de référence et objectifs visés	Produits du programme de pays, indicateurs, données de référence et objectifs visés	Partenaires	Montant estimatif des ressources par élément de programme
		<p><i>Produit 2 :</i> Accroissement de la disponibilité de services de santé de la sexualité et de la procréation, notamment prévention du VIH/sida, à l'intention des jeunes</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux fois plus de centres fournissant des services de qualité en matière de santé de la sexualité et de la procréation et des services de prévention du VIH/sida aux adolescents et aux jeunes dans les zones desservies par le programme. Données de référence : 10 centres; objectif visé : 20 centres</li> <li>• Proportion de centres qui fournissent des informations et une éducation de qualité ainsi que des services adaptés aux besoins des jeunes dans les zones desservies par le programme. Données de référence : 1 centre (2006); objectif : 22 centres</li> <li>• Proportion de districts qui ont des services de conseil et de dépistage volontaire. Données de référence : 34 % (2006); objectif : 60 %</li> </ul>	<p>ONG nationales</p> <p>UNICEF; OMS; ONU; Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés; PNUD; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture; Programme commun de l'Organisation des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)</p>	
		<p><i>Produit 3 :</i> Renforcement des capacités institutionnelles et techniques nécessaires pour coordonner et gérer les programmes de santé de la procréation et assurer la sécurité des approvisionnements en matière de produits de santé de la procréation, en particulier de préservatifs</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence d'une stratégie nationale de sécurité des approvisionnements en produits de santé de la procréation</li> <li>• Nombre de districts qui appliquent une telle stratégie. Objectif : 30 %</li> </ul>	<p>Banque mondiale; Union européenne; Gouvernement français</p>	

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats du programme de pays, indicateurs, données de référence et objectifs visés</i>	<i>Produits du programme de pays, indicateurs, données de référence et objectifs visés</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant estimatif des ressources par élément de programme</i>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Fréquence des ruptures de stocks au niveau national et à celui des districts. Données de référence : à déterminer; objectif : à déterminer</li> </ul>		

**Priorité nationale :** a) promotion d'une croissance forte soutenue, qui crée des emplois et soit favorable aux pauvres; b) amélioration des infrastructures (routes, aéroports, ports, approvisionnement en eau et en électricité et télécommunications); c) amélioration de l'accès aux services de base (santé, éducation et logement); et d) promotion de la bonne gouvernance, fondée sur un système efficace de collecte des données

**Produit 3 du PNUAD :** d'ici à 2011, amélioration de l'efficacité et des résultats des institutions nationales et des collectivités en ce qui concerne la mise en œuvre des programmes de développement

**Produit 4 du PNUAD :** d'ici à 2011, contribution à la réduction de la pauvreté et de la faim dans les groupes les plus vulnérables

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats du programme de pays, indicateurs, données de référence et objectifs visés</i>	<i>Produits du programme de pays, indicateurs, données de référence et objectifs visés</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant estimatif des ressources par élément de programme</i>
Population et développement	<p><b>Résultats :</b></p> <p>Prise en compte des questions de population, de santé de la procréation et d'égalité des sexes dans la formulation et l'application des politiques et programmes visant à éliminer la pauvreté</p> <p><b>Indicateur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité d'un rapport national à jour sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement</li> </ul>	<p><b>Produit 1 :</b></p> <p>Disponibilité accrue de données intégrées, mises à jour et ventilées par sexe et catégorie sociale pour la formulation, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de développement au niveau national et dans les zones desservies par le programme</p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une base de données multisectorielle intégrée est disponible et accessible</li> <li>Un système intégré de gestion est mis en place au Ministère de la planification et de la programmation du développement</li> <li>La réalisation d'une étude démographique et sanitaire bénéficie d'un appui technique et financier</li> </ul> <p><b>Produit 2 :</b></p> <p>Renforcement des capacités nationales pour l'intégration des questions de population, de santé de la procréation et d'égalité des sexes dans les programmes de développement global et sectoriel</p>	<p>Ministère de la planification et de la programmation du développement; Ministère de la famille, de la protection de l'enfance et de la promotion de la femme; Bureau de statistique</p> <p>Université Omar Bongo</p>	<p>1,5 million de dollars, dont 500 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires et 1 million de dollars à financer à l'aide d'autres ressources</p>

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats du programme de pays, indicateurs, données de référence et objectifs visés</i>	<i>Produits du programme de pays, indicateurs, données de référence et objectifs visés</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant estimatif des ressources par élément de programme</i>
		<p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'au moins cinq études approfondies dans les domaines de la population et du développement, de la santé de la procréation et de l'égalité des sexes, par des chercheurs nationaux qualifiés</li> <li>• Intégration des questions de population et de développement, de santé de la procréation et d'égalité des sexes dans le processus de planification pour les secteurs de la santé et de l'éducation</li> </ul>	<p>PNUD, OMS, UNICEF, Banque mondiale</p>	
Égalité des sexes	<p><i>Résultat :</i></p> <p>Amélioration de l'environnement institutionnel, juridique et socioculturel pour le rendre propice à l'égalité des sexes et à l'équité</p> <p><i>Indicateur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en compte des questions relatives à l'égalité des sexes dans les politiques et programmes aux niveaux national et sectoriel</li> </ul>	<p><i>Produit 1 :</i></p> <p>Renforcement des capacités institutionnelles et techniques des principales parties prenantes (gouvernements, ONG et société civile), pour qu'elles puissent tenir compte des questions d'égalité des sexes dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes aux niveaux national et sectoriel</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de responsables des questions relatives à l'égalité des sexes ayant reçu une formation concernant l'intégration de ces questions dans les programmes nationaux et sectoriels. Données de référence : 40 (2006); objectif : 100</li> <li>• Nombre de partenaires d'exécution capables de mener des campagnes de promotion de la parité et de l'égalité des sexes. Données de référence : 9 (2006); objectif : 15 ministères et 15 ONG</li> </ul>	<p>Ministère de la famille, de la protection de l'enfance et de la promotion de la femme</p> <p>ONG nationales</p> <p>PNUD</p>	<p>600 000 dollars, dont 300 000 à prélever sur les ressources ordinaires et 300 000 à financer à l'aide d'autres ressources</p> <hr/> <p>Total pour la coordination et l'appui aux programmes : 250 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires</p>